

Société Des Courses Hippiques
Rapports du commissaire aux comptes
Sur les Etats Financiers
Exercice clos le 31 décembre 2017

SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES

RAPPORT GENERAL

MESDAMES ET MESSIEURS LES ADMINSTRATEURS
DE LA SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES
Hippodrome de Kassar Said 2086 _MANOUBA

**RAPPORT GENERAL DU REVISEUR LEGAL
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017**

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de la révision légale des comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société des Courses Hippiques, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes soulevés dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Limitations de l'étendue des travaux d'audit

1. Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours.

Immobilisations incorporelles et corporelles

2. Certains biens immobiliers ne sont pas encore immatriculés au nom de la société des courses hippiques au niveau du registre de la conservation de la propriété foncière. Leur valeur comptable brute s'élève à 7 427 001 dinars à la date de 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Numéro de compte	Intitulé	Valeur comptable nette
221400	Terrain	1 601 000
221410	Terrain HMS	1 767 000
222120	Bâtiment Technique	1 235 825
222210	Bâtiment Administratif	204 147
222220	Bâtiment Technique	2 619 029
	Total	7 427 001

3. La société des courses hippiques a procédé, en 1996, à une réévaluation libre des terrains situés aux KSSAR SAID et MONASTIR et la contrepartie de cette réévaluation libre des actifs a été inscrite dans le compte « subventions d'équipements » pour un montant de 3 368 630 dinars.

A notre avis, cette réévaluation devrait être logée dans un compte spécial intitulé « Réévaluation libre des actifs » et devrait être révisée sur la base d'un rapport d'expertise et des correspondances issues de l'Agence Foncière Touristique.

4. Les soldes des comptes des immobilisations incorporelles et corporelles n'ont pas été confirmés par un inventaire physique. En conséquence, nous n'avons pas pu nous assurer de la concordance entre les soldes d'immobilisations précités et les existants réels correspondants. La valeur comptable brute desdites immobilisations s'élève, au 31 décembre 2017, à 13 848 975 dinars.
5. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres comportent le montant brut de 15 624 386 dinars dont 14 624 386 dinars qui n'a pas été appuyé par des pièces justificatives probantes

qui justifient son inscription parmi les subventions d'investissements reçues par la société.

Dès lors, il existe une incertitude quant à la régularité et la sincérité de ce montant.

De même, cette situation entraîne un risque fiscal à l'encontre de la société pour un montant de 1.696.473 dinars.

En outre, la Société des Courses Hippiques n'a pas établi un tableau de correspondance entre les immobilisations subventionnées et les subventions qui figurent parmi les capitaux propres.

Autres actifs courants

6. La société dispose d'un solde débiteur de 196 825 dinars au 31 décembre 2017 relatif à des comptes des professionnels (propriétaires, entraîneurs, jockeys, éleveurs) provisionné à hauteur de 117 920 dinars. Cette situation n'est pas en conformité avec la réglementation en vigueur qui interdit les professionnels d'avoir des comptes débiteurs.

COMPTE	CATEGORIE	SOLDE 2017
440	Eleveurs	2 850
441	Propriétaires	67 953
442	Entraîneurs	67 658
443	Jockeys	30 670
457	BOX & AUTRES	27 694

7. Les comptes courants des professionnels sont alimentés essentiellement comme suit :

➤ **En crédit :**

- Par les parts des professionnels dans les gains des courses et ce à travers une intégration automatique des réunions issues de l'application de gestion technique.

➤ **En débit par :**

- Des règlements au profit des personnes titulaires des comptes ;

- Des virements de compte à compte (du propriétaire à l'entraîneur par exemple) qui ne sont pas appuyés par des pièces dûment signées par les donneurs d'ordre concernés :
- Des amendes et pénalités etc...

Nos travaux d'audit ont été limités par le fait que :

- La société ne dispose d'aucun justificatif extracomptable ;
- Le service technique ne possède d'aucun suivi des soldes des comptes courants des professionnels.

Dès lors, nous sommes dans l'impossibilité de se prononcer sur le solde des comptes courants des propriétaires, entraîneurs, éleveurs et jockeys et dont le solde créditeur s'élève au 31 décembre 2017 à un montant de 3 292 277 dinars.

Etat, impôts et taxes

8. L'article 52 du code de l'IRPP et l'IS stipule que l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés font l'objet d'une retenue à la source au taux de 15% au titre des rémunérations non commerciales qu'elle qu'en soit l'appellation payés par l'Etat, les collectivités locales, les personnes morales ainsi que les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu. En conséquence, Les sommes payées par la société aux propriétaires, entraîneurs, éleveurs et jockeys constituent des rémunérations non commerciales qui doivent être soumises à une retenue à la source au taux de 15%.

Cette situation entraine à l'encontre de la société un risque fiscal qui s'élève à 2 534 308 dinars au 31 décembre 2017.

9. La société encourt un risque social provenant du non déclaration des rémunérations des vacataires, ce risque s'élève au 31 décembre 2017 à un montant de 49 594 dinars.

Provisions pour risques et charges

10. La société Vivo Energy a introduit une requête devant le Tribunal de Première Instance de Manouba condamnant la Société des Courses Hippiques à payer une indemnité d'éviction de 779 801 dinars. Cette indemnisation a été révisée à la hausse par le Tribunal de Première Instance de Tunis soit 6 113 346 dinars.

La Société des Courses Hippiques a été avisé en date du 24/03/2016 par le Trésorier Général du Tunis 1 de payer les droits d'enregistrements relatifs à ce jugement pour un montant de 305 842 dinars. La société a refusé cette requête devant la Cour d'appel de Tunis. Par conséquent, aucune provision pour risques et charges n'a été constatée.

En conséquence, sur la base des informations disponibles l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 8 du décret 87-529, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et son contenu tel que prévu par les dispositions de l'article 7 du décret 87-529, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie ou une information significative ou rendue obligatoire par les textes en vigueur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Conseil d'Administration de la Société.

Cabinet Nour El Houda HENANE

Espace Tunis -Immeuble H- Mezanine App1.6
1073 Montplaisir

Tunis, le 16 Juillet 2019



SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES

RAPPORT SPECIAL



Cabinet d'Expertise Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Société Des Courses Hippiques
RAPPORT SPECIAL DU REVISEUR LEGAL
Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les Administrateurs de la Société des Courses Hippiques

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes de la Société des Courses Hippiques, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et en application de l'article 9 du décret n° 87-529 du 1^{er} avril 1987, nos travaux de révision légale des comptes ont révélé l'existence des opérations suivantes pour l'exercice 2017 avec les administrateurs de la société :

Administrateur	Type d'opération	Montant en dinars
Mr. Hamdi MEDDEB	Location de boxe	1 977
Mr. Samir KOOLI	Location de boxe	765
Mr. Ahmed Abu Ala SAID	Location de boxe	1 264
Mr. Hamdi MEDDEB	PRIX_ Gains propriétaire	405 405
Mr. Hamdi MEDDEB	PRIX_ Gains Eleveur	181 815
Mr. Mohamed CHOUIKHI	PRIX_ Gains propriétaire	4 170
Mr. Mohamed CHOUIKHI	PRIX_ Gains Eleveur	1 835
Mr. Samir KOOLI	PRIX_ Gains propriétaire	160
Mr. Ahmed Abu Ala SAID	PRIX_ Gains propriétaire	312 945

Par ailleurs, nous vous informons que nous n'avons reçu aucun avis du Conseil d'Administration de la Société des Courses Hippiques relatif à d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article précité.

Tunis, le 16 juillet 2019

Cabinet Nour El Houda HENANE



**ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2017**

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2017

SOMMAIRE

Bilan au 31 décembre 2017

Etat de résultat exercice clos le 31 décembre 2017

Etat des flux de trésorerie exercice clos le 31 décembre 2017

Schéma des soldes intermédiaires de gestion arrêtés au 31 décembre 2017

Notes aux états financiers :

I. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice	9
1. Présentation de la Société des Courses Hippiques	9
2. Faits marquants de l'exercice 2017	10
3. Principes et méthodes comptables appliqués	10
4. La continuité de l'exploitation	10
5. La convention de l'entité	11
6. La convention de l'unité monétaire	11
7. La convention de périodicité et d'indépendance	11
8. La convention du coût historique	11
9. La convention de prudence	11
10. La convention de rattachement des charges aux produits	11
11. Immobilisations et amortissements	11
12. Autres capitaux propres (subventions d'investissement)	12
13. Régime fiscal de la société	13
II. NOTES EXPLICATIVES DES RUBRIQUES DES ETATS FINANCIERS	13
NOTE 1. Immobilisations incorporelles	13
NOTE 2. Immobilisations corporelles	13
NOTE 3. Immobilisations financières	14
NOTE 4. Stocks	14
NOTE 5. Autres actifs courants	15
NOTE 6. liquidités et équivalents de liquidités	15
NOTE 7. Capitaux propres	15
NOTE 8. Passifs non courants	16
NOTE 9. Fournisseurs et comptes rattachés	16
NOTE 10. Autres passifs courants	17
NOTE 11. Produits d'exploitation	17
NOTE 12. Achat d'approvisionnements consommés	18
NOTE 13. Charges de personnel	18
NOTE 14. Dotation aux comptes d'amortissement et provisions	19
NOTE 15. Autres charges d'exploitation	19
NOTE 16. Parts des participants aux courses	20
NOTE 17. Charges financières nettes	20
NOTE 18. Note sur l'état des flux de trésorerie	20
NOTE 19. Engagements hors bilan	21

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		95 075	82 205
Moins : amortissements		69 397	61 372
Provision		11 755	
	N 01	13 923	20 833
Immobilisations corporelles		13 753 900	13 723 746
Moins : amortissements		7 967 788	7 433 334
Provision		18 864	
	N 02	5 767 248	6 290 411
Immobilisations financières		150 500	150 500
Moins : provisions		150 000	150 000
	N 03	500	500
Total des actifs immobilisés		5 781 671	6 311 744
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		5 781 671	6 311 744
ACTIFS COURANTS			
Stocks		29 899	42 658
Moins : provisions		5 273	2 854
	N 04	24 626	39 804
Clients et comptes rattachés			
Moins : provisions		0	0
Autres actifs courants		916 513	920 579
Moins : provisions		117 920	119 945
	N 05	798 593	800 635
Placements et autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	N 06	1 113 045	195 205
Total des actifs courants		1 936 264	1 035 644
Total des actifs		7 717 934	7 347 387

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		586 797	572 435
Subventions d'équipement		7 372 687	6 785 892
Résultats reportés		-4 052 412	-510 112
Modifications comptable		-52 472	-52 472
Total capitaux propres. Avant résultat		3 854 600	6 795 743
Résultat de l'exercice		-4 503 879	-3 542 301
Total des capitaux propres	N 07	-649 279	3 253 442
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		3 000 000	
Provision pour risque et charge		334 251	206 416
Autres passifs financiers		4 800	6 300
Total des passifs non courants	N 08	3 339 051	212 716
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	N 09	263 587	206 118
Autres passifs courants	N 10	4 764 576	3 675 112
Concours bancaires et autres passifs financier		0	
Total des passifs courants		5 028 163	3 881 229
Total des passifs		8 367 214	4 093 945
Total des capitaux propres et passifs		7 717 934	7 347 387

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Subvention ATS		4 900 688	4 980 191
Autres produits d'exploitation		837 064	839 739
Total des produits d'exploitation	N 11	5 737 753	5 819 930
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	N 12	482 993	433 898
Charges de personnel	N 13	1 945 304	1 747 839
Dotations aux amortissements & provisions	N 14	1 044 635	467 905
Autres charges d'exploitation	N 15	897 221	885 781
Parts des participants aux courses	N 16	5 858 871	5 863 945
Total des charges d'exploitation		10 229 024	9 399 368
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 491 271	-3 579 438
Charges financières nettes	N 17	5 127	-10 486
Autres gains ordinaires		4 048	38 360
Autres pertes ordinaires		0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-4 492 351	-3 530 592
Impôts sur les bénéfices		11 528	11 709
Résultat des activités ordinaires après impôt		-4 503 879	-3 542 301
Eléments extraordinaires (gains ou pertes)			
Résultat net de l'exercice		-4 503 879	-3 542 301
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat après modifications comptables		-4 503 879	-3 542 301

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		-4 503 879	-3 542 301
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		1 121 632	467 905
* Reprise sur provisions		-76 997	0
* Amortissements de la subvention d'investissement			
* Variation des :			
Stocks		12 759	-15 388
Autres actifs		4 066	267 602
Fournisseurs et autres dettes		802 125	2 395 104
* Pertes et profits/cession d'immobilisations			
* Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat		-413 205	-485 733
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-3 053 499	-912 811
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement .provenant Acquisition immob corp & incorporelles		-43 024	-34 181
Décaissement .provenant Cession immob corp & incorporelles			38 361
Décaissement .provenant Acquisition immob financières			
Décaissement .provenant Cession immob financières			
Flux de trésorerie prov des activités d'investissement		-43 024	4 180
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements au titre du fond social		14 362	20 004
Encaissements provenant des emprunts		3 000 000	
Remboursement d'emprunt			
Encaissements provenant de subventions		1 000 000	
Flux de trésorerie prov des activités de financement		4 014 362	20 004
Variation de trésorerie		917 840	-987 860
Trésorerie au début de l'exercice		195 205	1 183 065
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 113 045	195 205

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
Arrêté au 31 décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	PRODUITS		CHARGES		SOLDES	
	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2017
Revenus et autres prod. d'exploitation		419 917	Coût des matières consommées	482 993		
Production stockée			Déstockage			
Production immobilisée						
Total	419 917	419 917	Total	482 993	. Marge sur coût matières	-63 076
Marge sur coût matières	-63 076		Autres services extérieurs	6 665 195		
Subventions d'exploitations(*)	4 900 688					
Total	4 837 613	4 837 613	Total	6 665 195	. Valeur ajoutée brute	-1 827 582
. Valeur ajoutée brute	-1 827 582		Impôts et taxes	64 022		
			Charges de personnel	1 945 304		
Total	-1 827 582	-1 827 582	Total	2 009 326	. Excédent brut d'exploitation	-3 836 908
. Excédent brut d'exploitation	-3 836 908		Autres charges ordinaires et pertes	22 934		
Autres produits ordinaires	4 048		Charges financières	11 502		
Produits financiers	6 375		Dotation aux amort. Et prov.	1 121 632		
Quote-part subvention d'investissement	413 205		Impôt sur les bénéfices	11 528		
Reprise sur provisions	76 997					
Transfert de charge	0					
Total	-3 336 283	-3 336 283	Total	1 167 596	. Résultat des activités ordinaires	-4 503 879
					. Résultat net de l'exercice	-4 503 879

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

Les notes aux états financiers de la Société des Courses Hippiques comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant dans le corps du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie ainsi que des informations supplémentaires qui sont utiles aux utilisateurs tels que les engagements et les passifs éventuels. Elles comprennent les informations dont les normes comptables tunisiennes requièrent la publication et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

Les notes éclairent les utilisateurs des états financiers de la société sur les bases retenues pour leur élaboration et sur les choix particuliers de principes comptables adoptés.

Les notes aux états financiers de la société comprennent :

- Une note sur la présentation de la société décrivant essentiellement son activité.
- Une note relative aux principes et méthodes comptables adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers décrivant les principes et les bases de mesure utilisés pour le traitement des éléments et événements les plus significatifs.
- Les notes complémentaires sur les comptes : chaque élément significatif des états financiers est détaillé au niveau des notes complémentaires en utilisant un système de référencement afin d'améliorer la pertinence des informations.

1. Présentation de la Société des Courses Hippiques

La Société de Courses Hippiques est un établissement public à caractère non administratif conformément aux dispositions du décret 2002-2197 du 7 octobre 2002. Elle est placée sous la tutelle du Ministère chargée de l'agriculture.

Elle est créée par le décret n°70-177 du 26 mai 1970, tel que modifié et complété par le décret n°91-753 du 20 mai 1991, et le décret n°2002-26 du 08 janvier 2002 et le décret n°2009-3665 du 02 décembre 2009 fixant les attributions de la société et son organisation administrative et financière et ses modalités de fonctionnement.

La société des courses hippiques « SCH » est chargée, dans le cadre des règlements édictés par l'autorité de tutelle, de l'organisation des réunions hippiques et de la gestion des hippodromes.

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Elle veille notamment à l'entretien et à l'aménagement des installations, à la préparation et l'amélioration des programmes, au respect de la réglementation et au bon déroulement des épreuves et à la relance de l'attrait des compétitions et de l'intérêt des éleveurs et des propriétaires à la promotion de l'élevage du cheval.

La société des courses hippiques est dotée de la personnalité civile, de l'autonomie financière.

Le personnel de la société est régi par les dispositions législatives et réglementaires applicables au personnel de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère non administratif, ainsi que par les dispositions de leurs statuts particuliers.

Les marchés des établissements publics à caractère non administratif sont soumis aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux marchés des entreprises publiques dont notamment le décret 1039-2014 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics.

2. Faits marquants de l'exercice 2017

L'exercice 2017 a enregistré un résultat net déficitaire d'un montant de 4 503 879 dinars contre un résultat net déficitaire en 2016 d'un montant de 3 542 301 dinars soit une diminution de 961 578 dinars expliquée principalement de l'écart constaté entre la quote-part des revenus provenant de l'ATS et les parts alloués aux participants des courses soit 958 182 dinars.

3. Principes et méthodes comptables appliqués

Les états financiers de la société des Courses Hippiques arrêtés au 31 Décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation comptable tunisienne en vigueur.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

4. La continuité de l'exploitation

Les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse que l'entreprise est en situation de continuer et poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi, dans les

circonstances de l'entreprise, il est admis qu'elle n'a ni l'intention ni l'obligation ou la nécessité de mettre fin a ses activités ou de réduire sensiblement leur étendue.

5. La convention de l'entité

La société est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires.

6. La convention de l'unité monétaire

Les états financiers de la société sont arrêtés en dinars tunisien.

7. La convention de périodicité et d'indépendance

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

8. La convention du coût historique

La comptabilité enregistre les actifs et les passifs pour leurs coûts à la date du fait générateur de la prise en compte de l'opération.

9. La convention de prudence

Les états financiers sont préparés de sorte que les actifs ou les revenus ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués.

10. La convention de rattachement des charges aux produits

Lorsque les revenus sont comptabilisés au cours d'un exercice, toutes les charges ayant concouru à la réalisation de ces revenus sont déterminées et rattachées à ce même exercice.

11. Immobilisations et amortissements

Seuls les éléments répondants aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais directs.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le mode linéaire et sur la base des taux conformes aux dispositions de la loi de Finances pour l'exercice 2008, et tel que stipulé par le décret 2008-492 du 25 février 2008.

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Désignation	Taux
Logiciels	20% ;25% ;33%
Bâtiments techniques HMS	2% ;4% ;10%
Bâtiments administratifs	2% ;5% ;10% ;25%
Salon propriétaires	2%
Bloc sanitaire	5%
Bâtiment technique	2% ;3% ;4% ;5% ;6% ;10%
Antenne vétérinaire	5% ;10% ;20% ;25%
Evacuation eau .As	10%
Matériel agricole et technique	10% ;20% ;25% ;33%
Salles de départ	10% ;25%
Matériel Labo. Photo	10% ;25% ;50%
Matériel sonorisation	20% ;25% ;33% ;50%
Matériel grille de défense	10%
Matériel tribune et restaurant	10% ;20% ;25% ;33%
Matériel club hippique	25% ;50%
Equipe. Centre de formation	20%
Equipe. Matériel lutte /incendie	25%
Mat. Sce Med-social	10% ;50%
Matériel de pesage	25%
Matériel contrôle course	10% ;20% ;25% ;33%
Outils d'atelier	25% ;50%
Matériel de transport administratif	20%
Réfection piste K-S	10% ;20% ;25%
Réfection piste HMS	20%
Réfection piste entraînement HKS	10%
Arrosage piste	10% ;14,28% ;20% ;25%
Arrosage HMS	10% ;20%
Sondage	10% ;20% ;33%
Petit sondage	10%
Agenc. Aménag.Inst. K-S	5% ;10% ;20% ;25% ;33%
Agenc. Aménag.Inst. Club hippique	10%
Agenc. Aménag.Inst. HMS	10% ;50%
Agenc. Aménag.Inst. Espace vert	10% ;25% ;33%
Mobiliers de bureaux	10% ;20% ;25% ;33%
Matériels de bureaux	10% ;20% ;25%
Matériels informatiques	10% ;20% ;25% ;25% ;33%
Matériel de transport leasing	33%

12. Autres capitaux propres (subventions d'investissement)

Il s'agit des subventions reçues utilisées pour financer les dépenses d'investissement. Ces subventions sont amorties annuellement et inscrites en résultat par d'un montant correspondant à la dotation annuelle aux comptes d'amortissement des immobilisations.

13. Régime fiscal de la société

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun et ne bénéficie d'aucun avantage fiscal.

Ainsi, la société des Courses Hippiques est soumise :

- à la TFP et au FOPROLOS ;
- à la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel ;
- partiellement à la TVA au titre des revenus provenant des produits du sponsoring et de l'activité de location ;
- à l'impôt sur les sociétés ;
- aux droits d'enregistrement et de timbre.

II. NOTES EXPLICATIVES DES RUBRIQUES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 95 075 D contre 82 205 D l'exercice précédent, soit une variation de 12 870 D qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Logiciels informatiques	95 075	82 205	12 870
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
Total brut des immobilisations incorporelles	95 075	82 205	12 870
Amort. Des Logiciels informatiques	69 397	61 372	8 025
Total des amortissements	69 397	61 372	8 025
Provisions sur immobilisations incorp	11 755	-	11 755
Total net des immobilisations incorporelles	13 923	20 833	4 845

NOTE 2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 13 753 900 D contre 13 723 745 D l'exercice précédent soit une augmentation de 30 155 D. Cette augmentation se détaille comme suit :

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Terrains	3 368 630	3 368 630	-
Constructions	4 398 909	4 220 014	178 895
Installations Techniques, Matériels et outillages	1 473 554	1 468 308	5 246
Matériels de transport	447 554	447 554	0
Autres immobilisations corporelles	4 046 389	4 008 610	37 779
Immobilisations en cours	18 864	210 629	- 191 765
Total brut des immobilisations corporelles	13 753 900	13 723 745	30 155
Constructions	3 005 875	2 792 376	213 499
Installations Techniques, Matériels et outillages	1 183 577	1 077 968	105 609
Matériels de transport	378 792	321 949	56 843
Autres immobilisations corporelles	3 399 544	3 241 040	158 504
Total brut des amortissements	7 967 788	7 433 334	534 455
Provisions sur immobilisations corp	18 864	-	18 864
Total net des immobilisations corporelles	5 767 248	6 290 411	- 504 300

NOTE 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 de 150.500 D. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de Participations	150 000	150 000	0
Dépôts et cautionnements	500	500	0
Total brut des immobilisations financières	150 500	150 500	0
Provisions sur immobilisations financières	150 000	150 000	0
Total net des immobilisations financières	500	500	0

NOTE 4. Stocks

Cette rubrique accuse un solde au 31 décembre 2017 en brut de 29 899 D contre 42 658D au 31 décembre 2016, soit une baisse de 12 759 D. Cette baisse se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournitures de Bureaux	6 803	6 263	540
Articles d'Electricité	954	1 137	-183
Articles de Plomberie	8 853	3 206	5 647
Articles Mécanique	1 050	986	64
Articles de Maçonnerie	308	252	56
Articles de Peinture	1 357	1 027	330
Articles de Soudure	552	327	225
Produits d'Entretien	986	1 580	-594
Articles de Jardinage	72	77	-5

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Articles Photos et Régies	5 266	23 320	-18 054
Articles de Menuiserie	0	789	-789
Divers	3 698	3 694	4
Total brut des stocks	29 899	42 658	-12 759
Provisions	5 273	2 854	2 419
Total net des stocks	24 626	39 804	-15 178

NOTE 5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent 916 513 D au 31 décembre 2017 contre 920 578 D soit une variation de 4 065 D qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs débiteurs Avances et acomptes	2 513	5 849	-3 336
Personnel, avances et acomptes et fonds social	150 534	118 788	31 746
Etat, crédit d'impôt à reporter	137 691	146 994	-9 303
Propriétaires comptes courants	70 803	47 437	23 366
Entraîneurs comptes courants	67 658	67 996	-338
Jockeys comptes courants	30 671	25 645	5 026
Tiers effets à recevoir	250	250	0
Autres comptes débiteurs	29 414	27 974	1 440
Produits à recevoir	416 535	469 282	-52 747
Charges comptabilisées d'avance	10 445	10 363	82
Total brut	916 513	920 578	-4 065

NOTE 6. liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique totalise 1 113 045 D au 31 décembre 2017 contre un solde de 195 205 D soit une variation de 917 840 D qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Banques	1 110 956	194 076	916 880
Trésorerie générale de Tunisie	588	483	105
Caisses	1 500	646	854
Total	1 113 045	195 205	917 840

NOTE 7. Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation totalisent 3 854 600 D au 31 décembre 2017 contre 6 795 743 D au 31 décembre 2016 soit une variation négative de 2 941 144 D qui se détaille comme suit :

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fonds de réserve	437 138	437 138	0
Réserve pour fonds social	149 659	135 297	14 362
Subventions d'équipement nettes	7 372 687	6 785 892	586 795
Résultats reportés	-4 052 412	-510 112	-3 542 300
Modifications comptables	-52 472	-52 472	0
Total	3 854 600	6 795 743	-2 941 144

Les fonds de dotation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Subventions d'équipement	15 624 386	14 624 386	1 000 000
Subventions d'équipement inscrites au résultat	-8 007 515	-7 594 310	-413 205
Subventions d'équipement nettes	7 616 871	7 030 076	586 795
Subvention provenant de l'affectation du résultat	-244 184	-244 184	0
Total	7 372 687	6 785 892	586 795

NOTE 8. Passifs non courants

Les passifs non courants présentent au 31 décembre 2017 un total de 3 339 051 D contre 330 551 D l'exercice précédent soit une variation de 3 008 500 D détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunts à plus d'une trésorerie générale	3 000 000	0	3 000 000
provision pour risque et charge (prov.retraite)	334 251	324 251	10 000
Autres passifs financiers	4 800	6 300	-1 500
Total	3 339 051	330 551	3 008 500

NOTE 9. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2017 un total de 263 587 D contre 206 118 D l'exercice précédent soit une variation de 57 469 D détaillée comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation	257 553	174 183	83 370
Fournisseurs effets à payer	0	0	0
Fournisseurs retenues de garantie	6 034	31 935	-25 901
Total	263 587	206 118	57 469

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

NOTE 10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 4 764 576 D au 31 décembre 2017 contre 3 675 112 D au 31 décembre 2016 soit une variation de 1 089 464 D détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Personnel, rémunérations dues	54 800	36 064	18 736
Personnel, oppositions	9 354	6 393	2 961
Provisions pour congés à payer	114 113	108 373	5 740
Etat, impôts et taxes	97 373	68 347	29 026
Etat, Impôts à liquider	0	0	0
Etat, TVA à payer	7 456	3 284	4 172
Eleveurs comptes courants	1 511 446	1 242 806	268 640
Propriétaires comptes courants	1 576 665	1 509 900	66 765
Entraîneurs comptes courants	235 742	83 509	152 233
Jockeys comptes courants	163 324	138 328	24 996
Organismes sociaux	143 616	126 526	17 090
Autres comptes créditeurs	110 973	116 604	-5 631
Charges à payer	733 650	227 239	506 411
Produits constatés d'avance	6 064	7 739	-1 675
Total	4 764 576	3 675 112	1 089 464

NOTE 11. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 5 737 753 D contre 5 819 930 dinars soit une baisse de 82 177 D qui s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Subvention ATS	4 900 688	4 980 191	-79 503
Total subvention d'exploitation	4 900 688	4 980 191	-79 503
Quote-part subvention d'investissement	413 205	447 373	-34 168
Autres produits d'exploitation (1)	422 169	382 767	39 402
Transfert de charges	0	5 759	-5 759
Subvention taxe TFP	1 690	3 840	-2 150
Total autres produits d'exploitation	837 064	839 739	-2 675
Total Produits d'exploitation	5 737 753	5 819 930	-82 177

Les produits d'exploitation se détaillent comme suit :

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Locations buvettes et points de vente	25 469	20 511	4 958
Commission/ recours		250	-250
Vente programmes	3 645	3 595	50
Participation engagement	192 456	190 295	2 161
Participation forfait	48 687	37 734	10 953
Location boxes	45 465	46 242	-777
Participation droit de piste	10 815	10 590	225
Droit de licence	770	530	240
Participation amendes	60 360	47 320	13 040
Participation réclamation	362	0	362
Recettes diverses de l'Hippodrome	17 685	21 466	-3 781
Recettes liées à une mod comptable	3 744		3 744
Recettes Sponsoring	12 712	4 234	8 478
Total	422 169	382 767	39 402

NOTE 12. Achat d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 482 993 D contre 433 898 D à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 49 095 D qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Achats Carburant	61 139	54 270	6 869
Achats Produits d'entretien	2 730	3 155	-425
Achats de Fournitures	16 146	28 495	-12 349
Achats Produits vétérinaires			0
Autres Achats Divers	3 955	2 771	1 184
Variation des stocks	12 759	-15 388	28 147
Frais d'analyses biologiques	271 267	263 909	7 359
STEG & SONEDE	114 996	96 686	18 310
Total	482 993	433 898	49 095

NOTE 13. Charges de personnel

Les charges du personnel totalisent au 31 décembre 2017 1 945 304 D contre 1 747 839 D au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 197 465 D qui s'analyse comme suit :

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Salaires et compléments de salaires	1 473 248	1 372 780	100 468
Charges sociales légales	392 054	253 838	138 216
Congés à payer (Variation)	5 740	22 313	-16 573
Autres charges de personnel	74 077	97 356	-23 279
charges sociales liées à une modification comp	185	1 552	-1 367
Total	1 945 304	1 747 839	197 465

NOTE 14. Dotation aux comptes d'amortissement et provisions

Le solde de ce compte s'élève à 1 044 635 D au 31 décembre 2017 contre 467 905 D au 31 décembre 2016. Ce solde représente la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dotation aux comptes d'amortissements	543 978	451 572	92 406
Dotation aux comptes de provisions	500 658	16 333	484 325
Total	1 044 635	467 905	576 730

NOTE 15. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 897 174 D au 31 décembre 2017 contre 885 782 D au 31 décembre 2016 soit une baisse de 11 392 D. Se détaillent ainsi :

Autres charges d'exploitation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Loyers et charges locatives	53 653	45 393	8 260
Entretien et réparation	181 986	172 925	9 061
Primes d'assurance	53 219	52 179	1 040
Personnel extérieur	305 651	316 272	-10 621
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17 361	15 373	1 988
Publicités, publications et relations publiques	20 471	23 342	-2 871
Transports de biens et de personnel	80 880	77 127	3 753
Déplacements, mission et réception	25 170	16 013	9 157
Frais postaux et de communication	21 800	23 196	-1 396
Services bancaires et assimilés	2 296	2 537	-241
Autres services liées.modif.comptables	6 626	9 500	-2 874
Grand prix du président	23 670	16 785	6 885
Achats coupes et prix	7 437	6 416	1 021
Dons et subventions	22 934	38 014	-15 080
Impôts et taxes	64 022	60 710	3 312
Jeton de présence	10 000	10 000	0
Total	897 174	885 782	11 392

NOTE 16. Parts des participants aux courses

Les Parts des participants aux courses s'élèvent au 31 décembre 2017 à 5 858 871 D contre 5 863 945 D au 31 décembre 2016 soit une baisse de 5 074 D et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Allocations des courses	3 852 616	3 852 079	537
Primes aux naisseurs	1 720 108	1 730 676	-10 568
Courses des gouvernorats	271 355	280 905	-9 550
Festivités hippiques	0	0	0
Promotion course international	14 792	285	14 507
Ecole des Apprenties Jockeys	0	0	0
Total	5 858 871	5 863 945	-5 074

NOTE 17. Charges financières nettes

Les produits financiers nets totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 5 127 D contre 10 486 D au 31 décembre 2016 soit une baisse de 5 359 D qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges d'intérêts	266	0	-6 375
Pertes de change	11 236	-2 519	13 755
Produits financiers	-6 375	13 005	-12 739
Gains de change	0	0	0
Total	5 127	10 486	-5 359

NOTE 18. Note sur l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie a été établi selon le modèle autorisé. Les chiffres relatifs à l'exercice 2017 ont été déterminés comme suit:

- Les montants correspondants aux amortissements et aux provisions, quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat de l'exercice sont obtenus directement à partir de l'état de résultat et de ses notes explicatives.
- Les montants correspondants aux variations des autres actifs, des dettes fournisseurs et autres dettes sont déterminées par différence entre le solde des rubriques au 31/12/2016 et celui arrêté au 31/12/2017.

Société des Courses Hippiques
Etats financiers clos au 31 Décembre 2017

L'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2016 montre ce qui suit :

Rubrique	Montant
La trésorerie au début de l'exercice	195 205
La trésorerie provenant de l'exploitation	-3 053 499
La trésorerie affectée aux investissements	-43 024
La trésorerie affectée aux activités de financement	4 014 362
La trésorerie disponible au 31/12/2017	1 113 045

NOTE 19. Engagements hors bilan

Engagement reçus : Crédit de trésorerie

Il s'agit d'un crédit de 3 million de dinars octroyé par la société des courses au prêt de la Trésorerie générale de Tunisie avec un taux d'intérêt de 5% sur une durée de remboursement de 36 mois à partir du mois d'avril 2019 et ceci pour financer le déficit budgétaire de l'année 2016 à cause de l'article 19 de la loi de finance 2016 qui a pour objet l'imposition des jeux de pari sur les chevaux (retenue à la source de 25%) et qui a engendré une baisse de 45 % du quote-part de la société relative aux recettes réalisées sur les jeux de pari organisé par l'Agence Nationale de Solidarité.